

THEME 4 : Quels sont les droits reconnus aux personnes?

CHAPITRE 7

LES DROITS DE LA PERSONNE

I – LES DROITS SUBJECTIFS

Rappel de la Définition des droits subjectifs

Les droits subjectifs sont l'ensemble des prérogatives, avantages ou pouvoirs particuliers dont bénéficie et peut se prévaloir un sujet de droit, qu'il soit personne physique ou morale.

Exemples : droit à la vie privée ; droit de vote ; droit de propriété, etc.

Il existe deux types de droits subjectifs :

- Les droits patrimoniaux (ayant une valeur économique).
Exemple : le droit de propriété
- Les droits extrapatrimoniaux (sans valeur économique).
Exemple : le droit au respect de la vie privée.

II – LES DROITS EXTRAPATRIMONIAUX

A retenir : Les droits extrapatrimoniaux sont attachés aux individus et non aux biens.

Ils garantissent les libertés individuelles.

A. Les différents droits extrapatrimoniaux

Les droits extrapatrimoniaux sont composés :

- Des droits politiques (droit de vote, de se présenter aux élections...)
- De droits publics (droits d'association, droit de grève etc.)
- Des droits familiaux (mariage, divorce, autorité parentale etc.)
- De droits de la personnalité (droit au respect de la vie privée, droits sur son nom, etc.)
- De libertés publiques (droit de choisir sa religion, droit d'expression...)

Les droits extrapatrimoniaux sont :

- *Inaliénables* (ne peuvent être vendus)
- *Intransmissibles* (les héritiers n'en héritent pas)
- *Insaisissables* (les créanciers ne peuvent les saisir pour se rembourser)
- et *imprescriptibles* (on ne les perd pas lorsqu'on ne les exerce pas).

B. La protection des droits extrapatrimoniaux

La violation d'un droit extrapatrimonial peut donner lieu au versement de dommages et intérêts par la personne qui a violé ce droit, au bénéfice de la victime.

En outre, la justice peut ordonner toute mesure permettant de faire cesser la violation de ce droit.

Exemple : Saisie des magazines en cas de violation du droit à la vie privée des stars par la presse people.

III – LES DROITS PATRIMONIAUX

A. Les caractères des droits patrimoniaux

Il existe trois sortes de droits patrimoniaux :

- Les droits réels (*sur une chose : droit de propriété, de louer...*)
- Les droits personnels (*sur une personne : par exemple créance*)
- Les droits intellectuels (*sur sa création intellectuelle ou artistique : droits d'auteur sur un livre, sur un tableau que l'on a peint...*)

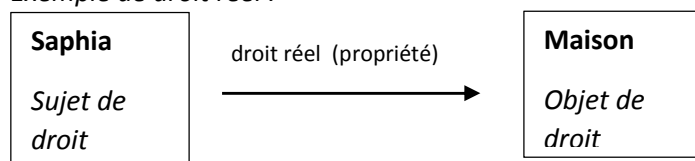
Les droits patrimoniaux ont une valeur monétaire. Ils ont trois caractéristiques (*inverses des droits extrapatrimoniaux*) :

- Ils sont cessibles (on peut les vendre)
- Saisissables (un créancier peut les saisir pour se rembourser)
- Transmissibles aux héritiers

B. Les droits réels

Les droits réels sont ceux qui existent entre une personne et une chose. La personne (sujet de droit) a un pouvoir direct sur ce bien (objet de droit).

Exemple de droit réel :



On distingue :

- Les droits réels principaux.
Exemple : droit de propriété, droit d'usufruit (qui permet d'user d'une chose mais sans la possibilité de la vendre ou la donner)...
- Les droits réels accessoires, qui sont liés à un autre droit et en garantissent l'exécution.
Exemple : hypothèque ou gage (qui garantissent le droit du prêteur d'être remboursé).

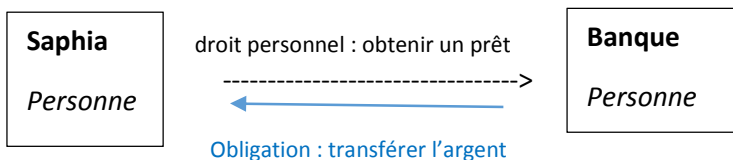
C. Les droits personnels

Les droits personnels lient deux personnes : un créancier et un débiteur. Le débiteur a une obligation envers le créancier.

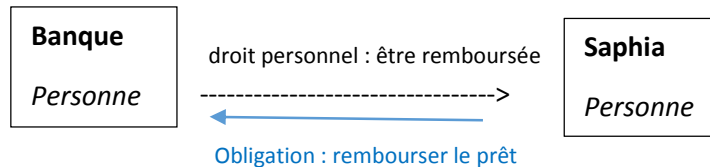
C'est pourquoi on appelle également les droits personnels des « droits de créance ».

Remarque : souvent, les deux personnes auront des obligations réciproques l'une envers l'autre.

Exemple de droits personnels réciproques :



Et réciproquement :



Exemples :

- ✓ *L'obligation de transférer la propriété (lors d'un acte de vente)*
- ✓ *L'obligation de livrer une marchandise*
- ✓ *L'obligation de rembourser une dette*
- ✓ *L'obligation de payer le prix d'un produit*
- ✓ *L'obligation DE NE PAS divulguer une information*

D. Les droits intellectuels

Il s'agit des droits d'exploiter une production intellectuelle ou artistique et d'en tirer un profit pécuniaire.

Les droits intellectuels s'articulent autour de deux types de propriété :

1) La propriété littéraire et artistique

Il s'agit principalement du *droit d'auteur*.

Exemples de productions concernées par le droit d'auteur :

- ✓ *Logiciel (Acrobat Reader, Windows 8)...*
- ✓ *Œuvre musicale (Enregistrements d'une chanson de Rihanna)...*
- ✓ *Œuvre littéraire (roman de Tahar Benjelloun)*

2) La propriété industrielle

Elle comprend deux types de production intellectuelle

- *Les brevets d'invention. Exemple : radar de recul pour les voitures*
- *Les signes distinctifs : marque commerciale, nom de domaine, appellation... Exemple :
marque Coca-Cola ; domaine maroc.ma etc.*

IV– LES BIENS COMPOSANT LE PATRIMOINE

Le patrimoine est composé de deux types de biens :

- 1) Les biens corporels, qui ont une existence physique.
- 2) Les biens incorporels, qui sont des droits personnels (créance sur une personne) ou intellectuels (droits d'auteur par exemple). Ils n'ont pas d'existence physique.

En outre, on distingue :

- Les biens meubles (que l'on peut bouger). Il s'agit du mobilier d'une maison, mais aussi d'une voiture, d'un ordinateur, d'un animal de compagnie, etc.
- Les biens immeubles (que l'on ne peut déplacer). Il s'agit d'une maison, d'une terre agricole, etc.
- Les immeubles par destination (biens que l'on peut bouger, mais dont l'utilisation les rend immobiles) *Exemple : les machines d'une usine de construction automobile.*

Remarque : Les règles s'appliquant aux biens diffèrent selon qu'il s'agisse d'un bien corporel ou incorporel, meuble ou immeuble.
